

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

RÈGLEMENT NUMÉRO 344 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ RM2019

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Sandra Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère, que lors de la session régulière tenue le 5 juillet 2021, un règlement portant le numéro 344 a été adopté.

PAR CE RÈGLEMENT, le conseil municipal modifie le règlement général harmonisé RM2019.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site internet de la Municipalité à www.saint-sylvere.ca ou, en personne au bureau municipal situé au 756A rue Principale, Saint-Sylvère (QC) G0Z 1H0, sur les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur à la publication du présent avis.

Donné à Saint-Sylvère Ce 11e jour du mois d'août 2021

Sandra Ricard

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandra Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère et demeurant à Saint-Norbert-d'Arthabaska, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 11e jour d'août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11e jour d'août 2021

Sandra Ricard

Directrice générale et secrétaire-trésorière